



# Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Sud Est des Ardennes

## REUNION DU COMITE SYNDICAL

LE 08 DECEMBRE 2023

### PROCES-VERBAL

**Nombre de Membres présents :** Collège affaires communes : 65, pouvoirs : 3.  
Collège assainissement non collectif : 47, pouvoirs : 3.  
Collège eau potable : 12, pouvoirs 0.

**Le quorum est atteint uniquement pour le Collège eau potable. Seuls les points correspondants à ce Collège sont délibérés. Une nouvelle réunion du Comité sera organisée le 15 décembre 2023 pour délibérer des autres points.**

- : - : - : - : - : - : - : -

Monsieur Thierry NOCTON, délégué du SIAEP du Sud-ouest Vouzinois, est élu secrétaire de séance.

A 14h30, Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président, remercie les membres présents et présente les excuses des personnes énumérées ci-dessous :

Monsieur René BOCQUET délégué titulaire du SIAEP des GRANDS AULNOIS.

Monsieur Maxime SOUDANT délégué titulaire du SIAEP de l'AVEGRE et du JAILLY.

Monsieur Hubert RENOLLET délégué titulaire de la commune de VOUZIERS.

Monsieur Dominique DANNEAUX délégué titulaire de la commune de CAUROY.

Monsieur Michel CHOINET délégué titulaire et Monsieur Cédric REINACHTER délégué suppléant de la commune de TÉTAIGNE.

Madame Armelle DELSAUT déléguée titulaire et Monsieur Alain LEGROUX délégué suppléant de la commune de AURE.

Monsieur Bruno LOPES FERREIRA délégué titulaire du SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE L'ENNEMANE.

Monsieur Pierre LAURENT-CHAUVET délégué titulaire de la commune de CHAMPIGNEULLE.

Madame Suzanne RAULIN déléguée titulaire de la commune d'APREMONT SUR AIRE.

Madame Jacqueline PIERRE déléguée titulaire de la commune de MOIRY.

Monsieur Géry TRONÇON délégué titulaire et Monsieur Laurent STEUNOU délégué suppléant de la commune de LES DEUX VILLES.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour :

### ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité du 31 mars et du 6 avril 2023 ;**
- 2. Rapport des délibérations prises par le Bureau des décisions prises par l'exécutif dans le cadre des délégations d'attribution depuis le dernier Comité syndical :**
  - **Délibération du Bureau syndical 2023-05 : décisions modificatives ;**
  - **Délibération du Bureau syndical 2023-06 : admissions en non-valeur et créances éteintes ;**
  - **Décision du Président 2023-01 : budget Régie « eau potable » - 63901, ouverture d'une ligne de trésorerie ;**
  - **Décision du Président 2023-02 : Budget AEP – 63902, virement de crédits de chapitre à chapitre.**
- 3. Rapport d'activité 2023 ;**

4. Rapport d'orientations budgétaires 2024 ;
5. Tarifs, participations et redevances 2024 ;
6. Délibérations diverses :
  - Délibération 2023-20 : adhésion des communes de Saint-Pierre à Arnes et Saint-Clément à Arnes ;
  - Délibération 2023-21 : transfert de la compétence « eau potable des communes de Saint-Pierre à Arnes et Saint-Clément à Arnes ;
  - Délibération 2023-23 : modification du règlement du SPANC ;
  - Délibération 2023-25 : décision modificative ;
  - Délibération 2023-26 : modification du règlement de la commande publique.
7. Questions et informations diverses.

Il a été adressé à chaque Membre à l'appui de la convocation, un dossier comprenant les pièces suivantes :

- *Les procès-verbaux des Comités syndicaux des 31 mars et 6 avril 2023.*
- *La délibération du Bureau syndical 2023-05 : décision modificative budgétaire n°1.*
- *La délibération du Bureau syndical 2023-06 : admission en non-valeur et en créance éteinte.*
- *La décision du Président n°2023-01 : ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget annexe de la régie « eau potable ».*
- *La décision du Président n°2023-02 : virement de crédit de chapitre à chapitre pour le budget annexe de l'AEP.*
- *Le rapport d'activité 2023.*
- *Le rapport d'orientations budgétaires 2024.*
- *La délibération du Comité syndical 2023-22 : Tarifs, participations et redevances.*
- *La délibération du Comité syndical 2023-20 : Adhésion de deux nouvelles collectivités.*
- *La délibération du Comité syndical 2023-21 : Transfert de la compétence eau potable des communes de Saint Clément à Arnes et Saint Pierre à Arnes.*
- *La délibération du Comité syndical 2023-23: Modification du règlement intérieur SPANC.*
- *La délibération du Comité syndical 2023-25 : Décision modificative budgétaire n°2.*
- *La délibération du Comité syndical 2023-26 : Modification du règlement intérieur de la commande publique.*
- *Une note d'information – décret 2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.*
- *Une note d'information – point de situation sur les conséquences de la loi NOTRe et sur le transfert des compétences eau et assainissement.*

## 1) Tarifs, participations et redevances 2023 :

---

### **Délibération 2023-22 : Tarifs de la Régie « eau potable » 2023 :**

Le projet de délibération présenté ce jour concernait l'ensemble des tarifs du Syndicat. Toutefois, en raison de l'absence de quorum des Collèges des Affaires Générales et Assainissement non Collectif, seuls les tarifs, participations et redevances 2024 pour la régie « eau potable » peuvent être votés aujourd'hui. Les autres tarifs seront proposés à l'occasion de la prochaine réunion du Comité prévue le 15 décembre 2023.

L'opération de travaux concernant la commune de Neuville-Day, nécessitait le recours à un emprunt de 500 000 €. Diverses les propositions bancaires ont été étudiées par le Conseil d'exploitation lors de sa réunion de novembre dernier.

La Banque des Territoires a été retenue. Elle proposait des conditions avantageuses en matière de taux et de durée d'emprunt. Cependant, la validation du contrat définitif est conditionnée par l'existence d'une épargne nette et celle nécessite une augmentation du tarif cible à atteindre en 2026 par le lissage en cours du prix de l'eau. Ce tarif cible doit passer de 1,70€ à 1,80€.

Il est donc proposé aujourd'hui au Collège eau potable de valider cette augmentation.

Madame KUBIAK, déléguée titulaire de la Commune de Voncq, excusée lors du dernier Conseil d'exploitation, estime qu'une augmentation de 30 centimes sur trois ans pour les consommations supérieures à 1000 m3 est trop importante. Elle informe le Comité qu'elle vote contre cette proposition.

Monsieur AMAR précise que la commune de Voncq a rejoint la Régie « eau potable » du SSE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. C'est-à-dire, alors que le lissage des différents tarifs des communes formant la Régie est validé et appliqué depuis 3 ans. L'impact du lissage sur les tarifs existants de la commune de Voncq est donc logiquement plus conséquent puisqu'il ne va s'appliquer que sur 3 ans, jusqu'en 2026.

Vu la délibération 2022-36 du Comité syndical du 16 décembre 2022 fixant les participations, tarifs et redevances pour l'administration générale, l'eau potable, la Régie assainissement non collectif et la Régie « eau potable » pour l'année 2023,

Considérant les avis favorables du Conseil d'exploitation de la Régie « eau potable » et du Bureau syndical en date du 14 novembre 2023,

Le Collège « eau potable » fixe pour les années 2024 à 2026, par 11 voix pour, 1 voix contre, 0 abstentions, les tarifs suivant l'annexe jointe à la présente délibération,

**Annexe à la délibération n° 2023-20 du Comité syndical du 8 décembre 2023  
Fixant le lissage des tarifs (HT) de la Régie « eau potable » pour la période 2024-2026.**

<b>Prix du m3</b>	Tranches	2023	2024	2025	2026
Falaise 0 à 200	0 à 200	1,53 €	1,62 €	1,71 €	1,80 €
Falaise 200 à 1000	200 à 1000	1,04 €	1,09 €	1,15 €	1,20 €
Falaise >1000	>1000	0,89 €	0,89 €	0,90 €	0,90 €
La Croix 0 à 200	0 à 200	1,28 €	1,45 €	1,63 €	1,80 €
La Croix 200 à 1000	200 à 1000	0,95 €	1,03 €	1,12 €	1,20 €
La Croix >1000	>1000	0,80 €	0,83 €	0,87 €	0,90 €
Longwé 0 à 200	0 à 200	1,50 €	1,60 €	1,70 €	1,80 €
Longwé 200 à 1000	200 à 1000	1,02 €	1,08 €	1,14 €	1,20 €
Longwé >1000	>1000	0,87 €	0,88 €	0,89 €	0,90 €
Marcq 0 à 200	0 à 200	1,45 €	1,56 €	1,68 €	1,80 €
Marcq 200 à 1000	200 à 1000	1,15 €	1,16 €	1,18 €	1,20 €
Marcq >1000	>1000	1,02 €	0,98 €	0,94 €	0,90 €
Neuville 0 à 200	0 à 200	1,46 €	1,57 €	1,69 €	1,80 €
Neuville 200 à 1000	200 à 1000	1,05 €	1,10 €	1,15 €	1,20 €
Neuville >1000	>1000	0,78 €	0,82 €	0,86 €	0,90 €
Savigny 0 à 200	0 à 200	1,32 €	1,48 €	1,64 €	1,80 €
Savigny 200 à 1000	200 à 1000	0,69 €	0,86 €	1,03 €	1,20 €
Savigny >1000	>1000	0,54 €	0,66 €	0,78 €	0,90 €
Semuy 0 à 200	0 à 200	1,14 €	1,36 €	1,58 €	1,80 €
Semuy 200 à 1000	200 à 1000	0,84 €	0,96 €	1,08 €	1,20 €
Semuy >1000	>1000	0,69 €	0,76 €	0,83 €	0,90 €
Beloeuvre 0 à 200	0 à 200	1,85 €	1,83 €	1,82 €	1,80 €
Beloeuvre 200 à 1000	200 à 1000	1,48 €	1,38 €	1,29 €	1,20 €
Beloeuvre >1000	>1000	1,33 €	1,18 €	1,04 €	0,90 €
Toges 0 à 200	0 à 200	1,47 €	1,58 €	1,69 €	1,80 €
Toges 200 à 1000	200 à 1000	1,17 €	1,18 €	1,19 €	1,20 €
Toges >1000	>1000	1,02 €	0,98 €	0,94 €	0,90 €
Vouziers 0 à 200	0 à 200	1,70 €	1,73 €	1,77 €	1,80 €
Vouziers 200 à 1000	200 à 1000	1,55 €	1,43 €	1,32 €	1,20 €
Vouziers >1000	>1000	1,48 €	1,28 €	1,09 €	0,90 €
Vrizy 0 à 200	0 à 200	1,21 €	1,40 €	1,60 €	1,80 €
Vrizy 200 à 1000	200 à 1000	1,06 €	1,10 €	1,15 €	1,20 €
Vrizy >1000	>1000	0,98 €	0,95 €	0,93 €	0,90 €
Voncq 0 à 200	0 à 200	1,52 €	1,61 €	1,71 €	1,80 €
Voncq 200 à 1000	200 à 1000	1,04 €	1,09 €	1,15 €	1,20 €
Voncq >1000	>1000	0,61 €	0,71 €	0,80 €	0,90 €

<b>Abonnement</b>	2023	2024	2025	2026
Falaise	40,00 €	41,67 €	43,33 €	45,00 €
La Croix	25,34 €	31,89 €	38,45 €	45,00 €
Longwé	27,50 €	33,33 €	39,17 €	45,00 €
Marcq	33,00 €	37,00 €	41,00 €	45,00 €
Neuville	37,06 €	39,71 €	42,35 €	45,00 €
Savigny	45,00 €	45,00 €	45,00 €	45,00 €
Semuy	29,45 €	34,63 €	39,82 €	45,00 €
Beloeuvre	32,00 €	36,33 €	40,67 €	45,00 €
Toges	30,00 €	35,00 €	40,00 €	45,00 €
Vouziers	40,00 €	41,67 €	43,33 €	45,00 €
Vrizy	35,48 €	38,65 €	41,83 €	45,00 €
Voncq	25,00 €	31,67 €	38,33 €	45,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Fait à BALLAY, le 8 décembre 2023.

Le Président,  
Jean-Pol RICHELET